



RÈGLES DE CONDUITE DE LA PISCINE

LES INCONTOURNABLES → IL FAUT S'ASSURER QUE :

- Les enfants de moins de 8 ans sont accompagnés dans l'eau par une personne de 14 ans et plus.
- Seuls les baigneurs sont acceptés autour de la piscine. Toute autre personne doit accéder aux gradins.
- Le maillot de bain réglementaire est porté.
- Toute décision émise par la personne responsable est respectée. Cette dernière se réserve le droit d'expulser et de refuser l'accès à la piscine.

ENVIRONNEMENT PROPRE → LES ACTIONS À POSER SONT :

- Se promener pieds nus ou avec des chaussures spécifiques à la piscine.
- Prendre une douche savonneuse avant d'entrer à l'eau.
- Attacher les cheveux longs.
- Jeter la gomme à mâcher à la poubelle.
- Laisser toute nourriture aux vestiaires, seules les bouteilles d'eau en plastique sont acceptées. Tous les contenants de verre seront refusés.
- Afin de prévenir la propagation, éviter la baignade si vous présentez des symptômes de maladie contagieuse, maladie de peau ou des lésions cutanées.
- Adopter une hygiène personnelle impeccable; uriner, cracher ou se moucher dans l'eau sont des comportements inadmissibles.
- Faire porter une couche adaptée pour la piscine, lorsque nécessaire.
- Se rappeler que la loi provinciale concernant la lutte contre le tabagisme s'applique.

ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE → LES COMPORTEMENTS À ADOPTER SONT :

- Marcher sur la promenade.
- Ne pas bousculer, caler ou grimper sur les épaules.
- Ne pas fréquenter la piscine en ayant les facultés affaiblies.
- Utiliser un cellulaire ou autre appareil numérique est proscrit tant dans les vestiaires que sur la promenade.
- Utiliser les palmes et tuba d'entraînement uniquement sur les plages horaires réservées à cet effet.